

# REGLEMENT

ARTICLE 1 : La course.....	2
ARTICLE 2 : Organisateur.....	2
ARTICLE 3 : Conditions d'inscription .....	2
3.1. Engagements des participants .....	2
3.2. Ouverture et clôture des inscriptions.....	2
3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course : .....	2
3.4. Frais d'inscription .....	2
3.5. Rétractation.....	2
3.6. Assurance .....	3
ARTICLE 4 : Conditions de course.....	3
4.1. Modalités et déroulement des courses.....	3
4.2. Echauffements.....	3
4.3. Résultats.....	3
4.4. Classements.....	3
4.5. Récompenses.....	3
4.6. Dossards .....	4
4.7. Cession de dossard.....	4
ARTICLE 5 : Informatique et liberté.....	4
ARTICLE 6 : Charte d'engagement.....	4
ARTICLE 7 : Acceptation du présent règlement .....	5

**COL du TOURMALET**  
altitude 2115 m

**LUZ-SAINT-SAUVEUR**

**ARGELES-GAZOST**

**TOURNALET**

**50KM**  
COURSE  
1950m DEV POSITIF

**38 KM**  
VTT  
1830m DEV POSITIF

**19 KM**  
COURSE À PIED  
1390m DEV POSITIF

**OPERATION**  
**AVEC NOS BLESSÉS**

**ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE DES TROUPES AÉROPORTÉES**  
L'INTÉGRALITÉ DES FONDS SERA REVERSÉE À L'ASSOCIATION «AVEC NOS BLESSÉS»

**PRO TIMING**

**INSCRIPTION EN LIGNE**

**Participation : 10 euros**

**4ème Trinité** **AGBM**

## ARTICLE 1 : La course

Le Défi « À l'assaut du Tourmalet » de l'ETAP est un événement sportif pluriactivités, solidaire ouvert à tous publics qui permettra de récolter des fonds pour les blessés de l'armée de terre. Il se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2024 selon les modalités mentionnées sur le site internet [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) et sur le présent règlement en article 4. Il se compose de plusieurs courses individuelles telles que 19 km en course à pied, 38 km de VTT et 50 km en vélo de route.

Les modalités de ces différentes manifestations sont précisées sur la page facebook de l'ETAP. Les bénéficiaires seront intégralement reversés au profit des blessés de l'armée de Terre (CABAT cellule d'aide aux blessés de l'armée de Terre et entraide parachutiste).

## ARTICLE 2 : Organisateur

Le challenge est organisé par l'école des troupes aéroportées camp aspirant Zirnheld 64000 Pau, la gestion des inscriptions, le chronométrage, le classement des résultats et le recensement des participants sont assurés par la société ProTiming.

## ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

### 3.1. Engagement des participants

La participation suppose la réalisation d'une des distances proposées, en une seule séance sur le parcours de l'ascension du Tourmalet (65) par la voie routière, sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé.

Les épreuves sont ouvertes à tout public. Les inscrits y participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs (à partir de 16 ans), restent sous la responsabilité de leurs parents.

Toute inscription suppose l'acceptation et le strict respect de la charte du participant au défi « À l'assaut du Tourmalet » en article 7 du présent règlement. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

### 3.2. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions se font en ligne au moyen d'un système de paiement sécurisé sur le site internet pro timing [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr).

### 3.3. Ages minimum recommandé le jour de la course :

16 ans (né avant mai 2008).

### 3.4. Frais d'inscription

- **50 Km vélo de route 1950 D+ départ de Lourdes: 10€**
- **38 Km VTT 1830 D+ départ de Pierrefite-Nestalas : 10€**
- **19 Km de course à pied 1390 D+ départ de Luz saint-Sauveur : 10€**

### 3.5. Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée par mail sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr).

### 3.6. Assurance

Les licenciés FF bénéficient d'une assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement via une assurance individuelle. En ce sens, chaque participant déclare être titulaire, d'une police d'assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité, couvrant notamment les dommages corporels, d'une assurance responsabilité civile le couvrant pour tout dommage qu'il pourrait occasionner lors de sa course, en cours de validité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vols, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants pendant le déroulement des courses. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Il est également rappelé que l'activité physique demande un entraînement adapté et que les participants doivent s'assurer de leur état de forme physique pour réaliser la ou les distances choisies.

## ARTICLE 4 : Conditions de course

### 4.1. Modalités et déroulement des courses

Du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024 au dimanche 30 juin 2024 les participants réalisent leurs prestations sur le lieu et le parcours de leur choix. Chaque participant est invité à prendre quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux. Ceux qui souhaitent apparaître dans le classement devront avoir réalisé leur épreuve avant le dimanche 30 juin 2024 00h00.

**50 km de vélo de route/ 38 Km de VTT / 19 Km de course à pied**

### 4.2. Echauffements

Il est conseillé à chaque participant de s'échauffer avant de réaliser son épreuve.

### 4.3. Résultats

Les participants pourront enregistrer leur temps en ligne sur le site internet [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) :

- Saisir leurs temps au format HH:MM:SS **ou** pour figurer dans le classement des 20 premiers de chaque course, les participants ou participantes devront avoir importé un justificatif de performance (fichier GPX montre ou téléphone connecté).

Pour éviter toute fraude, les participants présentant des statistiques incohérentes (moyenne kilométrique trop élevée, ...) seront éliminés.

Les résultats seront affichés en mode provisoire et en direct sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr) et sur la page facebook de l'Etap, puis à la fermeture officielle de l'événement, les résultats seront diffusés en mode définitif sur [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr).

### 4.4. Classements

L'organisation établira un classement général pour les trois épreuves. PARTICIPATION : 10 EUROS

### 4.5. Récompenses

Chaque participant pourra à l'issue de sa course télécharger son diplôme de finisher.

**Un tirage au sort des dossards parmi tous les participants sera réalisé le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour chacune des trois épreuves. Les trois gagnants (un dans chaque discipline) remporteront un saut en tandem à l'école des troupes aéroportées de Pau en septembre 2024. Les gagnants seront contactés par mail et/ou téléphone par l'organisation.**

#### 4.6. Dossards

Les dossards sont attribués dans l'ordre des inscriptions sur le site internet [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr). Chaque participant pourra ensuite le télécharger (via son mail de confirmation).

#### 4.7. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne (voir article 3.5), sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### ARTICLE 5 : Informatique et liberté

Protection des données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018, l'école des troupes aéroportées informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation du défi « À l'assaut du Tourmalet ».

Le participant dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur le traitement de ses données auprès de l'organisateur et du partenaire protiming.

Si le participant estime, après avoir contacté l'organisateur, que ses droits Informatique et libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

### ARTICLE 6 : Charte d'engagement

Le défi « À l'assaut du Tourmalet » de l'école des troupes aéroportées est un événement sportif, solidaire, ouvert à tous.

Pour assurer sa réussite et la validité de ses résultats, tout participant à l'événement s'engage à :

- Participer simplement dans un esprit de fair-play ;
- Respecter les distances de la catégorie choisie ;
- Respecter strictement le code de la route ;
- Prévenir quelqu'un de proche de son activité si on pratique seul ;
- Ne pas couper ou mettre en pause sa montre ou son téléphone connecté ;

- Ne pas se faire aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser les performances ;
- Prendre si possibles quelques photos de sa participation et les partager sur les réseaux sociaux ;
- Et enfin et surtout, prendre du plaisir à participer pour une cause importante les blessés de l'armée de Terre.

**ARTICLE 7 : Acceptation du présent règlement**  
Le participant accepte sans réserve le présent règlement.

**DU 1 MAI AU 30 JUIN 2024**

**3 FORMATS DE COURSES**

**LOURDES**

**ARGELES-GAZOST**

**LUZ-SAINT-SAUVEUR**

**COL du TOURMALET**  
altitude 2115 m

**50KM**  
COURSE  
1950m DEV POSITIF

**38 KM**  
VTT  
1830m DEV POSITIF

**19 KM**  
COURSE À PIED  
1390m DEV POSITIF

**ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE DES TROUPES AÉROPORTÉES**  
L'INTÉGRALITÉ DES FONDS SERA REVERSÉE À L'ASSOCIATION «AVEC NOS BLESSÉS»

**PRO TIMING**

**INSCRIPTION EN LIGNE**

**4ème Fraternité** **AGBM**

**PARTICIPATION : 10 EUROS**